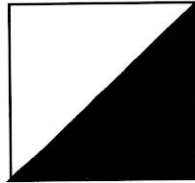


CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE
Stade du Bosquet - 13570 Barbentane

MAITRE D'OUVRAGE : **VILLE DE BARBENTANE**
Le Cours
13570 - BARBENTANE

MAITRE D'ŒUVRE :



Pascal OLIGERI - Bénédicte RIFFARD
Architectes D.P.L.G.
223 avenue du Mont Ventoux - 84450 Jonquerettes
1210 chemin Grange des Roues - 84700 Sorgues
Tél : 04.90.22.45.07 / 04.90.39.03.00
Mail : pascal.oligeri @ free.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :

APAVE SUD EUROPE
Mme Marie AURY / Port. : 06.09.82.20.65
60 Chemin des Fontanille - Eden Village
CS 40084 - ZA Agroparc - Bât. 3
Tel : 04.90.31.54.10 - Fax : 04.90.31.29.05
Mail : marie.aury @ apave.com

COORDINATEUR S.P.S.

E.P.S.I.
Monsieur J. GIANCATERINA
485 Chemin des Gallicas - 26700 Pierrelatte
Tel : 04.75.46.02.33 - Fax : 04.75.46.02.94
Mail : epsi @ wanadoo.fr

DOSSIER

B - 12/18

D.C.E.

GENERALITES

C.C.T.P.

LOT N° 05
CARRELAGE

LE MAITRE D'ŒUVRE

LE MAITRE D'OUVRAGE

								Ech :
	DIA	FAISA.	ESQ.	A.P.S	P.C	A.P.D	D.C.E	Date : 15/04/2019

Modifications

Date :	Objet :

LOT N° 05 : CARRELAGE

A - GENERALITES CARRELAGE

A.01 - Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot **Carrelage** nécessaire à la construction d'un Club House pour le club de foot de Barbentane situé Stade du Bosquet, quartier Mas Saint Pierre à Barbentane – 13570.

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Le C.C.A.P. ;
- . Les généralités communes à tous les corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- . Les plans et détails de conception architecturale ;
- . Les plans de principes des Structures et Fluides ;

Et tous autres documents faisant partie du marché.

A.02 - Limites des prestations

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- Toutes main d'œuvre et fourniture nécessaires à la pose des revêtements de sols et murs et des ouvrages accessoires, conformément aux dispositions du CCTP, y compris transports manutentions, échafaudages, stockages ;
- Tous les percements, coupes et façons diverses nécessaires aux autres corps d'état ;
- Les dispositions pour condamner l'accès des locaux traités durant le temps d'exécution et la protection de ses ouvrages en cours et après exécution, jusqu'à la réception ;
- Les sujétions d'appareillage de couleurs, tracés et d'exécution de petites surfaces ;
- Les raccords après passage des autres corps d'état ;
- La préparation des supports qui comprend : nettoyage et balayage soignés, exécution des crépis et des renformis nécessaires ;
- Le nettoyage complet des locaux traités en cours et après exécution avec enlèvement de gravois, chutes, emballages et autres déchets ;
- La mise immédiate hors chantier des matériaux refusés ;
- Tous les échantillons de matériaux demandés.

A.03 - Réglementations et Normes

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- . DTU 26.1 - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ;
- . DTU 52.1 - Revêtement de sols scellés ;
- . DTU 53.1 - Revêtement de sols textiles ;
- . DTU 53.2 - Revêtement de sols plastiques collés ;
- . DTU 55 - Revêtement muraux scellés ;
- . Normes Françaises ;
- . Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- . Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public ;
- . Règlements acoustiques dans les établissements d'enseignement ;
- . Cahier des charges applicables aux travaux de préparation pour la pose des sols minces ;
- . Les Cahiers des prescriptions techniques annexés aux avis techniques du C.S.T.B. ;
- . Les revêtements de sols devront être conformes à la réglementation U.P.E.C. en vigueur ;
- . Réglementation concernant la sécurité Incendie dans les établissements recevant du public et en particulier les établissements de type W avec activités de type N de 5^{ème} catégorie ;
- . Réglementation concernant l'isolation acoustique des ERP.

A.04 - Qualité et livraison des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés devront être soumis au Maître d'Oeuvre pour acceptation avant emploi.

Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

Tous les matériaux mis en œuvre devront répondre aux prescriptions et spécifications données aux normes françaises et aux D.T.U.

L'entrepreneur sera tenu de fournir, avant de passer commande, des échantillons de matériaux qui seront soumis à l'agrément du Maître d'Oeuvre. Ils devront être de première qualité et sans défauts sous peine d'être refusés.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour que les matériaux retenus, qu'ils soient d'importation ou de fabrication locale, soient approvisionnés en totalité sur le chantier, avant commencement de leur mise en œuvre.

Les épuisements de stock sur place ou retards dans les expéditions ne seront pas admis.

Stockage des matériaux :

Avec l'accord du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Oeuvre, l'entrepreneur devra définir un emplacement à l'abri des intempéries et tenir compte des surcharges admissibles dans locaux utilisés.

A.05 - Exécution des travaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention et de levage nécessaire à la réalisation de ses ouvrages. Avant de débiter les travaux, l'entrepreneur du présent lot doit s'assurer que le vitrage et la mise en l'abri des surfaces à revêtir sont exécutés et que la température des locaux est adaptée au type de revêtement mis en place. La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre les ébranlements, chocs et épaufrures.

Réception des supports :

Avant tous travaux, l'entrepreneur doit procéder à l'examen et à la réception des supports, voir s'ils sont conformes aux dispositions prises en commun, s'ils sont propres et débarrassés de toute trace de plâtre, mortier ou autre, si les niveaux sont respectés et, le cas échéant signaler au Maître d'Oeuvre les corrections à faire.

Faute d'avoir satisfait à cette obligation, les sujétions à ses travaux en découlant, sont à sa seule charge.

L'absence d'observations prouve qu'il accepte les supports et de ce fait aucune réserve concernant ceux-ci ne sera admise par la suite.

Pour les revêtements de murs collés, il sera fait usage de la classification des supports détaillés au DTU 55. Tous les supports sont secs.

Préalablement à la pose des revêtements, l'entrepreneur doit un nettoyage général comprenant : brossage avec lavage, si nécessaire, afin d'éliminer toutes traces de matières susceptibles de provoquer un manque d'adhérence des revêtements avec leur support.

Mode d'exécution des travaux :

Outre les prescriptions de mise en œuvre données aux D.T.U. l'entrepreneur doit s'assurer avant tout commencement de pose que le niveau des sols bruts permet de respecter le niveau des sols finis projetés, et que la qualité des supports est celle requise pour la réalisation de chaque type de revêtement.

La mise en œuvre de tous les revêtements doit être faite sur des supports parfaitement secs et nettoyés, grattés, débarrassés de tous gravais ou de toute matière pouvant nuire au bon comportement ultérieur des revêtements.

Toutes les sujétions de pose sont prévues (coupes, raccords, entailles, protections des ouvrages adjacents ou pièces spéciales + barres de seuil au droit des changements de nature des revêtements).

Les coupes sur différents types de matériaux doivent être nettes, bien droites, sans bavures ni ébréchures.

Tolérance de pose :

Une règle de 2.00 ml de longueur posée en tout sens ne devra pas accuser d'écartement de planimétrie supérieure à 2 mm. L'entrepreneur doit remettre au Maître d'Ouvrage des notices d'entretien concernant les sols mis en œuvre.

L'entrepreneur est responsable de ses travaux jusqu'à la réception provisoire et est tenu de les entretenir jusqu'à la réception définitive, principalement par fait de vices cachés.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que tout ouvrage exécuté avec des revêtements de tons différents est refusé. Il devra s'assurer, avant tout début d'exécution, que les matériaux dont il se sert sont exactement de même classement et de même ton que demandés.

Les joints des revêtements durs sont en ciment super blanc.

La désolidarisation entre le sol dur et les cloisons ou murs est assurée par un joint à la plasticité permanente, la plinthe est scellée uniquement sur le support vertical avec interposition contre le carrelage d'un cordon mousse.

Les joints des revêtements muraux au contact des baignoires, douches, lavabos et éviers sont réalisés à l'aide d'un mastic au silicone incolore à la charge du présent lot.

Jonction de revêtements de sols différents ou de teintes différentes : celle-ci est effectuée à mi-feuillure des portes, et recouverte, dans le cas de revêtements de sols différents, par des barres de seuil fournies et posées au titre du présent lot.

Nettoyage :

Après achèvement des travaux, les revêtements seront livrés propres, sans aucune tâche ; les déchets de coupe et surplus seront enlevés par les soins de l'entrepreneur du présent lot.

A.06 – Plans de recollement

Les plans de recollement seront exécutés aux frais de l'entreprise et suivants les dispositions prévues au C.C.A.P (article 9.5). Ces plans seront fournis en **trois exemplaires papier + disquette au format DWG et PDF**. Ils comprendront les différents P.V des matériaux utilisés, leurs fiches techniques et d'entretien ainsi que tous les plans nécessaires à l'entretien de l'ouvrage.

A.07 - Interfaces entre les corps d'état

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'état concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

. LES LOTS CHAUFFAGE – CLIMATISATION – VMC / PLOMBERIE SANITAIRE – ELECTRICITE

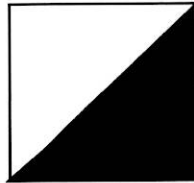
L'entrepreneur du présent lot doit toutes les découpes et l'étanchéité nécessaires pour les passages de canalisations au droit des revêtements.

Dans toutes les pièces humides, un socle avec un revêtement plinthe est dû au droit des sorties de canalisations.

CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE
Stade du Bosquet - 13570 Barbentane

MAITRE D'OUVRAGE : **VILLE DE BARBENTANE**
 Le Cours
 13570 - BARBENTANE

MAITRE D'ŒUVRE :



Pascal OLIGERI - Bénédicte RIFFARD
Architectes D.P.L.G.
 223 avenue du Mont Ventoux - 84450 Jonquerettes
 1210 chemin Grange des Roues - 84700 Sorgues
 Tél : 04.90.22.45.07 / 04.90.39.03.00
 Mail : pascal.oligeri @ free.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :

APAVE SUD EUROPE
 Mme Marie AURY / Port. : 06.09.82.20.65
 60 Chemin des Fontanille - Eden Village
 CS 40084 - ZA Agroparc . Bât. 3
 Tel : 04.90.31.54.10 - Fax : 04.90.31.29.05
 Mail : marie.aury @ apave.com

COORDINATEUR S.P.S.

E.P.S.I.
 Monsieur J. GIANCATERINA
 485 Chemin des Gallicas - 26700 Pierrelatte
 Tel : 04.75.46.02.33 - Fax : 04.75.46.02.94
 Mail : epsi @ wanadoo.fr

DOSSIER

B - 12/18

D.C.E.

D.Q.E

C.C.T.P. - D.P.G.F.

LOT N° 05
CARRELAGE

LE MAITRE D'ŒUVRE

LE MAITRE D'OUVRAGE

								Ech :
	DIA	FAISA.	ESQ.	A.P.S	P.C	A.P.D	D.C.E	Date : 15/04/2019

Modifications

Date :	Objet :

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
I	REVETEMENT MURAUX				
	<p><i>DEFINITION TYPE</i></p> <p>Fourniture et pose à la colle de carreaux en grés cérame.</p> <p>Mise en œuvre au moyen d'un mortier colle bénéficiant d'un Avis Technique, et application d'un primaire étanche sur blocs de béton, subjectile plâtre cartonné ou plaque de plâtre.</p> <p>Le jointolement sera réalisé avec un mortier de ciment blanc ou coloré.</p> <p>Le prix comprendra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Acceptation et préparation des supports ; . Chants et angles traités avec des éléments à un ou deux bords arrondis ou profilés cornières en aluminium laqué (référence DRAC B30 des Ets Dural ou similaire) ; . Application sur les supports d'une étanchéité flexible à 2 composants du type AQUAFIN 2K des Ets SCHOMBURG ou similaire ; . Calfeutrement, jointolements ; . Joints d'étanchéité à la pompe autour des appareils sanitaires et de cuisine ; . Découpes, raccordements, calepinage (avant dernier rang de couleur différente formant frise), réservations et toutes sujétions ; . Pose suivant calepinage du Maître d'œuvre avec possibilité de réaliser une frise de couleur différente. 				
1.1	<p>Etanchéité liquide sous revêtements muraux</p> <p><i>DESCRIPTION</i></p> <p>Sur parois, fourniture et mise en œuvre d'un système d'étanchéité liquide en deux couches du type CERMITANCHE des Ets DSVRES ou similaire.</p> <p>La mise en œuvre sera conforme au DTU, avis technique et recommandations du fabricant.</p> <p>Le prix comprendra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Préparation du support avec application du primaire du type CERMIFILM ou similaire ; . L'armature non tissée aiguilletée à base de filaments synthétiques ; . Le traitement des angles avec bandes d'armatures préformées. <p>Produit proposé : CERMITANCHE des Ets DESVRES ou similaire.</p> <p>Localisation</p> <p>Sur 2 parois de la buvette sur une hauteur de 0,80 m derrière plans de travail</p>	m2	4,40		
2.1	<p>Revêtement muraux des pièces humides</p> <p>Dimensions : 20 x 20 cm</p> <p><i>PARTICULARITES</i></p> <p>Revêtement mural en carreaux de grés émaillé suivant généralités et définition type.</p> <p>Produit proposé : Gamme COLOR ONE des Ets Alfacaro ou similaire.</p> <p>Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.</p> <p>Localisation</p> <p>Sur 2 parois de la buvette sur une hauteur de 0,80 m derrière le plan de travail</p>	m2	4,40		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
II	REVETEMENT DE SOL EN CARRELAGE				
	<p><i>DESCRIPTION TYPE</i> Fourniture et pose de carreaux de sol en carrelage. Le prix comprendra également : . Joint de fractionnement et désolidarisation périphérique tous les 40m2, dans la totalité de l'épaisseur du mortier de pose et du revêtement ; . Joint au mastic de première catégorie, entre menuiseries et sol en carrelage ; . Découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions ; . Carrelage assorti dans les placards ; . Toutes sujétions de forme de pente. L'entrepreneur devra réceptionner obligatoirement par écrit le support avant le début de ses travaux. Pose suivant calepinage du maître d'œuvre (lignes, bandes, tapis, damier ...). Possibilité d'utilisation de couleurs différentes suivants les pièces et le calepinage. Coloris aux choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Finitions complémentaires après le passage des autres corps d'état. Protection jusqu'à la réception des sols et nettoyage final à la charge du présent lot.</p>				
1.II	<p>Revêtement de sols scellés au droit des locaux intérieurs Dimensions : 30 x 30 cm</p> <p><i>PARTICULARITES</i> Revêtements de sols en carreaux de grés cérame fin vitrifié, suivant généralités et description type. Mise en œuvre traditionnelle sur ravoirage au sable (3 cm d'épaisseur minimum) suivant DTU en vigueur et recommandations du fabricant. Les éléments seront posés à la règle. Produit proposé : Gamme STANDARD EVOLUTION des Ets Novoceram ou similaire. Classement UPEC : U4 – P4 – E3 – C2 Indice de rugosité et de récupération : R10 Le prix comprendra également : . Toute sujétions de forme de pente ; . Les plots carrelés à toutes les sorties de sol ;</p> <p>Localisation Au droit de tous les locaux de l'extension</p>	m2	45,20		
2.II	<p>Revêtement des marches et contremarches d'escaliers Dimensions : 30 x 30 cm</p> <p><i>PARTICULARITES</i> Fourniture et pose de carreaux en grés cérame collés au mortier sur forme de marches livrées par le lot Gros œuvre. Le prix comprendra également : . Nez de marches avec profilé métallique antidérapant, conforme à la réglementation accessibilité ; . Pose sur contremarches de carreaux identiques ; . Pose suivant calepinage du maître d'œuvre.</p>	m2	1,35		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
	Produit proposé : Gamme STANDARD EVOLUTION des Ets Novoceram ou similaire. Localisation Au droit des marches de l'escalier intérieur de l'extension				
III	PLINTHES EN CARRELAGE				
	DESCRIPTION TYPE Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage. Mise en œuvre par collage au ciment-colle selon cahier des charges et Avis Techniques du fabricant. Le prix comprendra également : . Les découpes, raccords, calfeutrements, pièces spéciales pour angles intérieurs et extérieurs. . Réglage et alignement avec les joints de sol correspondants. Nota : L'entrepreneur devra autour de toutes les canalisations et tuyaux, un socle en béton revêtu par des plinthes.				
1.III	Plinthes droites en grés cérame	ml	40,80		
	PARTICULARITES Plinthes droites en grés cérame fin vitrifié, suivant généralités et description type. Produit proposé : Gamme STANDARD EVOLUTION des Ets Novoceram ou similaire. Localisation Au droit des revêtements carrelés de tous les locaux de l'extension				
2.III	Plinthes à crémaillère au droit de l'escalier	ml	4,00		
	Particularités : Plinthes à crémaillères en grés cérame, suivant généralités et description type. Le prix comprendra également les sujétions de coupes et raccords à 45° suivant profil de l'escalier. Produit proposé : Marque MARAZZI série GRANITI ou similaire. Coloris assorti aux carreaux de sols. Localisation Au droit des marches de l'escalier intérieur de l'extension				
IV	DIVERS				
1.IV	Couvre-joint de dilatation au sol	ml	1,00		
	DESCRIPTION Couvre-joint constitué de profilés à assemblage autocentré en aluminium extrudé, fixé par vis et chevilles sur plancher béton. Les cadres seront ancrés dans le béton. L'élasticité horizontale et verticale sera obtenue par des joints en caoutchouc thermoplastique. Le couvre-joint doit être affleuré au niveau des sols finis. Produit proposé : Couvre joint de dilatation incorporé du type MIFASOL des Ets Couvraneuf ou similaire. Localisation Au droit du joint de dilatation au sol				

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
2.IV	<p>Barre de seuil</p> <p><i>DESCRIPTION</i> Fourniture, pose et scellement de barre de seuil en inox brossé Fixation par vis et chevilles.</p> <p><i>Localisation</i> Au droit des changements de revêtements de sols</p>	ml	1,00		
3.IV	<p>Bande d'éveil à la vigilance au droit de l'escalier intérieur</p> <p><i>PARTICULARITES</i> Bande d'éveil à la vigilance réalisée par incorporation de carreaux de sols podotactiles collés, suivant généralités et description type. Les carreaux présenteront des motifs en surépaisseur.</p> <p><i>Produit proposé :</i> Marque FIANDRE Série « Programme mal voyant » ou similaire Coloris et motifs au choix de l'Architecte. Le prix comprendra également : . Le calepinage, découpe et alignements des joints sur carreaux des parties courantes ; . Chargement et évacuation des gravois à la décharge publique.</p> <p><i>Localisation</i> A positionner à 0,50 m de la 1er marche du palier haut de l'escalier</p>	ml	1,00		

MONTANT TOTAL H.T. - TRANCHE FERME :

T.V.A. 20 % :

MONTANT TOTAL T.T.C. - TRANCHE FERME :

Nota : Le présent cadre de détail quantitatif étant communiqué à titre indicatif, il importe que l'entrepreneur en vérifie les quantités et la désignation.
 S'il ne formule aucune observation avant la remise de son offre, l'entrepreneur sera réputé avoir jugé les quantités suffisantes pour l'exécution complète et entière des ouvrages à réaliser et aucune réclamation postérieure ne sera prise en considération.

	Désignation - TRANCHE CONDITIONNELLE	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
I	TRAVAUX SUR EXISTANT				
1.I	<p>Etanchéité liquide sous revêtements muraux</p> <p><i>DESCRIPTION</i> Sur parois, fourniture et mise en œuvre d'un système d'étanchéité liquide en deux couches du type CERMITANCHE des Ets DSVRES ou similaire. La mise en œuvre sera conforme au DTU, avis technique et recommandations du fabricant. Le prix comprendra également : . Préparation du support avec application du primaire du type CERMIFILM ou similaire ; . L'armature non tissée aiguilletée à base de filaments synthétiques ; . Le traitement des angles avec bandes d'armatures préformées. Produit proposé : CERMITANCHE des Ets DESVRES ou similaire.</p> <p><i>Localisation</i> Sur les 4 parois de la douche sur une hauteur de 1,80 m, au droit du local Arbitre</p>	m2	10,80		
2.I	<p>Revêtement muraux des pièces humides</p> <p>Dimensions : 20 x 20 cm</p> <p><i>PARTICULARITES</i> Revêtement mural en carreaux de grés émaillé suivant généralités et définition type. Produit proposé : Gamme COLOR ONE des Ets Alfacaro ou similaire. Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.</p> <p><i>Localisation</i> Sur les 4 parois la douche sur une hauteur de 1,80 m</p>	m2	10,80		
3.IV	<p>Douche à l'italienne</p> <p><i>DESCRIPTION</i> Préalablement à la pose des carrelages sols et murs, l'entrepreneur du présent lot réceptionnera le support (livré par le maçon). <i>Etanchéité du support de type SEL</i> Sur emprise de l'ouvrage, fourniture et mise en oeuvre d'un système d'étanchéité liquide en deux couches du type à émulsion en phase aqueuse de polymère de résines synthétiques, charges minérales de granulométrie étudiée de type silico calcaire et adjuvant avec rhéologique. La mise en oeuvre sera conforme au DTU, avis technique et recommandations du fabricant. L'entreprise devra fournir l'avis technique du produit au bureau de contrôle pour visa. Le prix comprendra également : . Préparation du support avec application de primaire classé EC1 suivant classification EMICODE (à très faible émission de C.O.V.) ; . L'armature non tissée aiguilletée à base de filaments synthétiques ; . Le traitement des angles et relevés avec bandes d'armatures préformées.</p>	m2	2,50		

Désignation - TRANCHE CONDITIONNELLE	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
<p><i>Carrelage anti-dérapant</i></p> <p>Fourniture et pose de carrelage collé en carreaux de grès cérame, anti-dérapant de type Novoceram antidérapant R11 ou similaire</p> <p>Mise en oeuvre au moyen d'un mortier colle sans solvant organique bénéficiant d'un Avis Technique, et d'une marque ou label NF ENVIRONNEMENT, ECOLABEL européen ou de toute autre label environnemental équivalent.</p> <p>Le jointoiement sera réalisé avec un mortier de ciment blanc ou coloré.</p> <p>Les éléments seront posés à la règle</p> <p>.Caractéristiques :</p> <p>.Épaisseur : 10 mm</p> <p>. Dimensions : 20 x 20 cm</p> <p>. Finition : antidérapant.</p> <p>Label anti tache</p> <p>Classement UPEC : U4 - P3 - E3 - C2.</p> <p>Le prix comprendra également :</p> <p>. L'enduit de ragréage éventuel pour mise à niveau du support ;</p> <p>. Les formes de pentes en mortier thixotrope type CEGECOLE DPE ou similaire ;</p> <p>. Toutes sujétions de formes de pentes ;</p> <p>. Le scellement du siphon de sol (fournit et raccordé au réseauEU par le plombier).</p> <p><i>Localisation</i></p> <p>Au droit du local douche du vestiaire Arbitre</p>				

MONTANT TOTAL H.T. - TRANCHE CONDITIONNELLE :

T.V.A. 20 % :

MONTANT TOTAL T.T.C. - TRANCHE CONDITIONNELLE :

Nota : Le présent cadre de détail quantitatif étant communiqué à titre indicatif, il importe que l'entrepreneur en vérifie les quantités et la désignation.

S'il ne formule aucune observation avant la remise de son offre, l'entrepreneur sera réputé avoir jugé les quantités suffisantes pour l'exécution complète et entière des ouvrages à réaliser et aucune réclamation postérieure ne sera prise en considération.